



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FÉVRIER 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRÉSENTÉS : 03 ABSENT : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 30 janvier 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 12 février 2024</p>	<p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Etaient représentées : Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU.</p> <p>Absente : Mme Audine FRECKMANN</p>
---	--

Délibération n°02

Rapporteur : M. Franck LOMBARD

Objet : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes

La Ville d'Ugine a été soumise à un contrôle de la chambre régionale des comptes dans le cadre de sa mission de contrôle dévolue par l'article L.211-1 du code des juridictions financières. Ce contrôle vise à examiner la régularité et la qualité de la gestion des collectivités territoriales.

La chambre adresse à l'ordonnateur un rapport d'observations provisoires, auquel il est invité à répondre dans un délai de deux mois.

Une fois la réponse reçue, la chambre arrête un rapport d'observations définitives auquel une nouvelle réponse peut être apportée. Le rapport et la réponse doivent être communiqués à l'assemblée délibérante de la collectivité. Passée cette date, ces documents deviennent des documents communicables à toute personne qui en fait la demande.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Juridictions Financières,

Considérant que par courrier du 31 janvier 2023, le Président de la CRC Auvergne Rhône-Alpes a informé M. le Maire de l'engagement d'une procédure de contrôle des comptes et de la gestion à compter de l'année 2018,

Considérant les échanges intervenus entre la Ville et le juge responsable du contrôle entre les mois de janvier 2023 et novembre 2023,

Considérant que le rapport d'observations définitives a été arrêté par la CRC et officiellement notifié à la commune le 11 décembre 2023 ; réceptionné par courrier en RAR le 13 décembre 2023,

Considérant que conformément aux articles L.243-6 et R.243-13 du code des juridictions financières le rapport définitif doit être présenté lors de la plus proche séance du Conseil Municipal et qu'il donne lieu à un débat,

Conformément à l'article R.243-6 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives accompagné de la réponse de M. le Maire, devient communicable à toute personne qui en fait la demande, après la réunion du Conseil Municipal.

Considérant les débats en séance du conseil municipal du 5 février 2024,

Entendu l'exposé de Franck LOMBARD, Maire d'Ugine :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte :

- ***De la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant le contrôle des comptes et de la gestion pour la période de 2018 à aujourd'hui.***
- ***De la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du Conseil Municipal.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240205-20240205_DE02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024
Publication : 12/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

